

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

**ALEX** : Bruno DUMEIGNIL

**LA BALME-DE-THUY** : Pierre BARRUCAND

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Franck PACCARD

**LES CLEFS** : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

**LA CLUSAZ** : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

**MANIGOD** : Stéphane CHAUSSON

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

**SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

**THÔNES** : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

**LES VILLARDS-SUR-THÔNES** : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

**N° 2022/101 - VOTE DES TARIFS « TRANSPORTS SCOLAIRES » - ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024**

**Rapporteur : Monsieur Didier THEVENET**

La CCVT est Autorité Organisatrice de second rang (AO2) pour l'organisation des services de transport scolaire, par délégation de compétences de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

A ce titre, il convient de fixer les tarifs de la carte d'abonnement pour l'année 2023/2024, ainsi que le montant de la participation des familles bénéficiant de circuits spéciaux.

Ces tarifs couvrent essentiellement les dépenses du personnel chargé de l'inscription des élèves, ainsi que du suivi des circuits et marchés, en collaboration avec le Conseil régional.

Un tarif majoré est prévu pour ceux qui demandent une inscription hors délai.

Il est proposé de majorer le tarif de base pour encourager les parents à respecter les périodes d'inscription et favoriser ainsi la préparation des circuits scolaires.

Le tarif majoré sera donc de 100€ au lieu de 79 € (tarifs 2022/2023).

	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
<b>Carte d'abonnement</b>	49 €	50 €
<b>Tarif majoré</b>	79 €	100 €
<b>Duplicata</b>	15 €	15 €

\*Majoration de 50 €

	Participation des familles en plus de l'abonnement - spécificité de certains circuits	
	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
<b>LE GRAND-BORNAND</b>	115 € / enfant primaire	115 € / enfant maternelle et primaire
<b>MANIGOD</b>	115 € / enfant primaire et secondaire	115 € / enfant maternelle, primaire et secondaire
<b>THÔNES</b> <i>Participation des familles pour l'achat de la carte Déclic</i>	115 € / enfant secondaire	115 € / enfant secondaire

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des transports scolaires tels que proposés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Philippe ROISINE



*Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022  
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*